

dants militaires de l'OTAN sur l'importance des forces armées placées sous leurs ordres, et sur l'accroissement constant de l'arsenal soviétique; ils ont souligné l'urgence d'un renforcement du pouvoir défensif de l'Alliance.

Dans le courant de 1959 le Conseil a tenu deux réunions ministérielles. Du 2 au 4 avril, les ministres des Affaires étrangères se sont rencontrés au cours de leur réunion annuelle de printemps à Washington. La séance d'ouverture a comporté une cérémonie spéciale en l'honneur du dixième anniversaire du Traité signé à Washington le 4 avril 1949. Le Conseil s'est penché sur le problème crucial suscité par les déclarations soviétiques au sujet de Berlin et de l'Allemagne. Les débats ont surtout porté sur l'attitude qu'adopteraient les puissances de l'Ouest dans leurs négociations avec l'URSS, au printemps à Genève. Les ministres ont été unanimes à exprimer le vœu que les problèmes en souffrance se règlent par voie de discussions et à confirmer les principes dont s'inspire la déclaration faite le 16 décembre 1958 par le Conseil au sujet de Berlin.

L'année s'est close par la réunion à Paris, du 15 au 17 décembre, des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances; une autre réunion, le 22 décembre, a fait suite à la rencontre des chefs de gouvernement des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République fédérale d'Allemagne, qui étudièrent les préparatifs d'une conférence "au sommet" entre l'Est et l'Ouest. Par ailleurs, les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et du Canada ont tenu séance le 21 décembre, pour discuter des modalités de la réunion du Comité du désarmement composé de dix États. Ils ne se sont donc pas bornés à passer en revue la situation internationale et les problèmes actuels de défense de l'OTAN, mais ont abordé des questions plus importantes: la prochaine conférence "au sommet" entre l'Est et l'Ouest, et la préparation aux débats avec l'URSS sur le désarmement, au sein du Comité des Dix et "au sommet". Les ministres des Affaires étrangères se sont mis d'accord quant aux modalités de convocation de la conférence "au sommet" et du Comité des Dix, et ont pris les mesures qui permettraient des consultations approfondies avec l'OTAN, afin de définir la position commune des puissances occidentales.

En outre, le Conseil permanent, ses comités auxiliaires et son personnel international, ont étudié les facteurs politiques, économiques et militaires qui, sur la scène internationale, intéressent directement l'Alliance; ils ont passé en revue les programmes militaires de défense des membres de l'Alliance, examiné le financement commun des installations militaires (infrastructure) et analysé les mesures pouvant consolider, en temps de paix, les dispositifs de protection contre une agression possible, et organisé la défense civile.

Contributions du Canada à l'OTAN.—En 1958-1959, le Canada a continué d'appuyer l'OTAN en affectant des forces armées à ses commandements unifiés, en envoyant du matériel aux autres pays membres et en contribuant aux budgets communs. La contribution du Canada aux forces armées intégrées, sur le théâtre européen, comprend une brigade d'infanterie en Allemagne et une division aérienne de douze escadrilles de chasseurs à réaction, postées en France et en Allemagne. En 1959, le gouvernement canadien a décidé de fournir aux huit escadrilles de chasse de jour, un avion d'attaque et de reconnaissance: le CF-104. Depuis la création en 1958 du NORAD, le Canada participe activement avec les États-Unis à la défense du continent nord-américain, où se trouve le gros des forces de contre-attaque de l'Alliance, et qui fait partie intégrante de la région protégée par l'OTAN. Par ailleurs, une partie importante de la Marine royale canadienne a été placée sous le commandement du SACLANT (commandant suprême allié pour l'Atlantique), pour la protection éventuelle de convois et la défense de la zone canado-américaine.

Le Canada a maintenu son programme d'aide aux membres européens de l'OTAN: fourniture de matériel militaire, formation d'équipages aériens, déplacement et ravitaillement du matériel transféré antérieurement, contributions aux programmes d'infrastructure et aux budgets de l'OTAN. Depuis 1950, les crédits alloués pour ce programme ont